



# **SYNTHESE DU PLAN STRATEGIQUE 2025-2029 DE L'AMP/UEMOA**

**TABLE RONDE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET  
FINANCIERS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

## **I. BREVE PRESENTATION DE L'AMP-UEMOA**

- **Membres fondateurs** : Bénin-Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali-Niger-Sénégal-Togo
- **Siège** : Ouagadougou (Burkina Faso)
- **Date de création** : octobre 2008

**Objectif général** : favoriser l'approfondissement de l'Etat de droit et l'intégration régionale et sous régionale par le développement des relations entre institutions qui, dans les pays membres de l'UEMOA quelle que soient leurs appellations, ont dans leurs attributions, compétence d'exercer la médiation institutionnelle.

### **Objectifs spécifiques :**

- promouvoir la coopération et le développement des relations entre les institutions membres en vue de faciliter l'examen ou l'instruction de toute réclamation concernant l'application d'une règle communautaire dont l'une quelconque d'entre elles pourrait être saisie par un ressortissant résidant dans l'espace UEMOA ;
- œuvrer au renforcement du processus d'intégration régional en vue de parvenir à une réelle intégration des peuples en éradiquant toutes les formes d'entraves ;
- œuvrer au renforcement des capacités des jeunes en matière de plaidoyer et à leur sensibilisation à l'engagement civique afin de les soustraire à la radicalisation et à l'extrémisme-violent ;
- développer entre les institutions membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions qui leur sont soumises ou intéressent leur organisation et leur fonctionnement ;
- organiser entre les institutions membres une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique, soit sous sa propre responsabilité, soit dans

le cadre d'autres associations regroupant des institutions de médiation auxquelles adhèrent les institutions membres

- réaliser ou faire réaliser des études pour développer des stratégies de renforcement du capital humain et institutionnel.

## **II. NATURE DES ACTIVITES**

L'AMP-UEMOA à travers des projets mène diverses actions :

- organisation de conférences thématiques favorisant le contact entre les membres des institutions et l'échange d'informations ;
- organisation de voyages d'études,
- partage de bonnes pratiques entre institutions membres ou institutions sœurs ;
- missions de soutien et de solidarité ;
- publication de tous documents, bulletins ou revues.

## **III. ORGANES**

- Assemblée générale ;
- Bureau (Président, Vice-Président, Secrétaire général, Trésorier) ;
- Commissaire aux comptes ;
- Secrétariat permanent.

**RECONNAISSANCE** : l'AMP/UEMOA est reconnue par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA pour sa contribution à travers l'acte additionnel N°03/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'AMP-UEMOA.

## **IV. ARCHITECTURE DES RESULTATS DU PLAN STRATEGIQUE 2025-2029 DE L'AMP-UEMOA**

### **1. La mission**

La mission que s'est assignée l'AMP-UEMOA est de « favoriser l'approfondissement de l'Etat de droit, l'intégration régionale et sous-régionale à travers le développement des relations entre Institutions de médiation afin d'assurer une paix durable dans l'espace UEMOA.

### **2. La vision**

*A l'horizon 2029, « l'Association des Médiateurs des pays Membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA) se présente comme une institution régionale reconnue, leader en matière de médiation institutionnelle, actrice de l'intégration régionale, à la fois vectrice d'une citoyenneté communautaire reconnue ainsi que d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest ».*

### **3. Les Principes directeurs**

Pour faire de la vision une réalité, la mise en œuvre du plan stratégique de l'AMP-UEMOA sera guidée par plusieurs principes directeurs suivants :

- leadership régional et volonté des membres ;
- solidarité et complémentarité ;
- subsidiarité et partenariat ;
- gestion axée sur les résultats et reddition des comptes ;
- adaptabilité ;
- prise en compte des droits humains, du genre, de l'environnement et du climat.

#### **4. Axes stratégiques, Objectifs spécifiques et effets attendus**

4.1. *Axe stratégique 1 : Promotion de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de l'intégration régionale.*

##### **4.1.1 Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'Etat de droit et la bonne gouvernance**

❖ **Résultat 1 : La culture démocratique, la bonne gouvernance, le respect de l'Etat de droit et les libertés fondamentales sont ancrés dans les pratiques des gouvernants et de tous les acteurs publics ;**

- Action 1 : Contribuer à l'Etat de droit et à la bonne gouvernance
- Action : Assister aux instances de l'UEMOA, notamment la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et les sessions du Conseil des Ministres ;
- Action 2 : Produire des rapports ;
- Action 3 : Observer les pratiques nationales et communautaires ;
- Action 4 : Suivre les propositions et recommandations à l'endroit des Etats et de l'Union ;

❖ **Résultat 2 : Le Cadre de concertation entre l'AMP-UEMOA et la Commission est créé**

- Action 1 : Établir une relation formelle entre l'AMP-UEMOA et les organes de l'Union ;
- Action 2 : Tenir régulièrement des cadres de concertation.

❖ **Résultat 3 : Les droits des citoyens sont respectés et ceux-ci accèdent à l'information communautaire**

- Action 1 : Produire des rapports périodiques
- Action 2 : Créer un cadre d'interpellation communautaire des organes de l'Union ;
- Action 3 : Favoriser le développement de la citoyenneté communautaire ;
- Action 4 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base.

#### ❖ **Résultat 4 : Le climat sociopolitique est apaisé**

- Action 1 : Favoriser/créer un cadre d'échanges périodique avec et entre les acteurs sociopolitiques ;
- Action 2 : Participer au processus électoral dans les pays membres pour des élections régulières, transparentes et apaisées ;
- Action 3 : Proposer les bons offices de l'AMP-UEMOA dans les situations de crises.

#### **4.1.1. Objectif Stratégique 2 : Promouvoir l'intégration régionale**

##### ❖ **Résultat 1 : La liberté de circulation dans l'espace est assurée**

- Action : Produire un rapport sur l'état de la libre circulation et l'harmonisation des droits d'inscriptions dans les universités et établissements des pays membres.

##### ❖ **Résultat 2 : Les pays de la région constituent un espace intégré et dynamique pour le développement**

- Action 1 : Sensibiliser les Etats sur l'application des normes et directives communautaires ;
- Action 2 : Sensibiliser les usagers à la saisine des institutions de médiation des cas de non-application ou de violation des textes communautaires (cellule d'écoute, N° vert) ;
- Action 3 : Créer un Observatoire des pratiques de mise en œuvre du droit communautaire.

#### *4.1.2. Axe stratégique 2 : Amélioration de la performance des institutions membres et partenariat/coopération*

##### *4.1.2.1. Objectif stratégique 1 : Améliorer la performance des institutions membres*

##### ❖ **Résultat 1 : La performance des institutions membres s'est améliorée**

- Action 1 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et matérielles des institutions ;
- Actions 2 : Former les médiateurs et les collaborateurs des institutions membres ;

- Action 3 : Organiser des rencontres de présentation et de partage d'expériences ;
- Action 4 : Organiser des voyages d'études ;
- Action 5 : Renforcer des capacités des structures déconcentrées et des points focaux des institutions nationales ;
- Action 6 : Etablir un processus d'évaluation des besoins et des performances des institutions.

❖ **Résultat 2 : Les institutions membres se sont appropriées et ont mis en œuvre le Cadre de référence harmonisé de l'institution du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA**

- Action 1 : Développer un mécanisme d'appropriation du Cadre de référence harmonisé de l'institution du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA et leurs collaborateurs ;
- Action 2 : Mettre en œuvre le Cadre de référence harmonisé de l'institution du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA.

❖ **Résultat 3 : Les institutions membres sont constitutionnalisées et modernisées**

- Action 1 : Entreprendre des Plaidoyers auprès des Etats ;
- Action 2 : Relire les lois nationales relatives à l'Institution du Médiateur de la République.

❖ **Résultat 4 : L'institution de médiateur existe dans l'espace régional**

- Action 1 : Mener un plaidoyer pour la mise en place effective d'un Médiateur de la République en Guinée-Bissau ;
- Action 2 : Suivre le processus de création de l'institution ;
- Action 3 : Favoriser la participation de l'institution aux activités de l'AMP-UEMOA.

#### 4.1.2.2. *Objectif Spécifique 2 : Coopérer et développer des partenariats*

##### ❖ **Résultat 1 : La Coopération bilatérale entre les institutions membres est établie et fonctionnelle**

- Action 1 : Contribuer à la signature de partenariats entre les membres ;
- Action 2 : Réaliser des activités communes ;
- Action 3 : Développer des cadres de concertations et d'activités transfrontalières.

##### ❖ **Résultat 2 : La coopération multilatérale avec les autres institutions de médiations est effective**

- Action 1 : Développer une coopération technique et une entraide en matière de traitement de réclamations ;
- Action 2 : Identifier et mener des partenariats avec les autres réseaux de médiation ;
- Action 3 : Planifier des voyages d'études et de partages d'expériences ;
- Action 4 : Réaliser des projets en communs.

##### ❖ **Résultat 3 : La coopération avec l'UEMOA est consolidée**

- Action 1 : Formaliser un accord de coopération ;
- Action 2 : Co-organiser des projets et/ou activités.

##### ❖ **Résultat 4 : Le partenariat avec les institutions régionales d'intégration et structures spécialisées, les PTF est conclu**

- Action 1 : Organiser des activités communes ;
- Action 2 : Développer de nouveaux partenariats ;
- Action 3 : Elaborer une cartographie des acteurs intervenants dans la médiation ;
- Action 4 : Mettre en place un cadre d'échanges des acteurs intervenants dans la médiation.

4.1.3. *Axe stratégique 3 : Contribution à la Paix, à la sécurité et à la cohésion sociale/communautaire*

4.1.3.1. Objectif stratégique 1 : Contribuer à la paix et à la sécurité

❖ **Résultat 1 : La contribution aux mécanismes régionaux de consolidation de la paix, de la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent est effective**

- Action 1 : Participer aux règlements et à la transformation des conflits ;
- Action 2 : Etablir une cartographie des crises et des conflits dans la région ;
- Action 3 : Renforcer les capacités des institutions dans la gouvernance du secteur public de la sécurité.

❖ **Résultat 2 : La contribution à la prévention, la gestion et le règlement des conflits est effective**

- Action 1 : Sensibiliser les acteurs sur les impacts des conflits sur le vivre-ensemble et la cohésion sociale ;
- Action 2 : Identifier les bonnes pratiques en matière de prévention et gestion des conflits.

❖ **Résultat 3 : La médiation et le dialogue multipartite sont valorisés**

L'action principale à mener pour valoriser la médiation et le dialogue multipartite dans les pays membres de l'AMP-UEMOA est de créer un cadre de discussion entre les communautés.

❖ **Résultat 4 : La sécurité humaine est assurée**

- Action 1 : Contribuer à la protection des personnes vulnérables
- Action 2 : Développer des actions de solidarité vis-à-vis des personnes vulnérables et des personnes déplacées internes.

❖ **Résultat 5 : Les systèmes d'alertes précoces sont établis.**

- Action 1 : Etablir un dispositif d'alerte
- Action 2 : Renforcer les capacités des membres des institutions.

4.1.3.2. Objectif stratégique 2 : contribuer à la cohésion sociale nationale et communautaire/régionale

❖ **Résultat 1 : La négociation et la médiation comme mode de résolution des différends sont valorisées**

- Action 1 : Contribuer à l'instauration d'une culture de la paix et de la non-violence ;
- Action 2 : Développer l'éducation à la culture de la paix

❖ **Résultat 2 : Les légitimités traditionnelles et religieuses sont mobilisées**

Promouvoir les pratiques interculturelles est un ciment de cohésion et participe d'une culture de la paix. A cette fin, il faut allier les capacités d'intervention des chefs coutumiers, des communicateurs traditionnels, des leaders religieux avec celles des médiateurs modernes. Et les actions dans ce sens doivent permettre de valoriser et d'articuler les mécanismes socioculturels, traditionnels et modernes de prévention et de gestion des conflits.

❖ **Résultat 3 : La cohabitation intercommunautaire dans les pays est effective**

- Action 1 : Contribuer à la prévention des conflits locaux et communautaires ;
- Action 2 : Contribuer à la transformation des conflits ;
- Action 3 : Favoriser la collaboration entre les autorités (locales et nationales), les forces de défenses et de sécurité et les populations ;
- Action 4 : Organiser des œuvres sociocommunautaires et éducatives pour les personnes vulnérables, les jeunes et les femmes.

#### 4.1.4. Axe stratégique 4 : Etudes et Recherches

##### 4.1.4.1. Objectif Stratégique 1 : Mener des Recherches

###### ❖ **Résultat 1 : Les défis et enjeux majeurs de médiation en Afrique de l'ouest ont fait l'objet d'études et de recherches**

- Action 1 : Réaliser des études ;
- Action 2 : Conduire des recherches ;
- Action 3 : Instaurer une bourse de recherche sur la médiation.

###### ❖ **Résultat 2 : Un Centre d'étude, de recherche et formation en médiation est créé**

- Action 1 : Créer et opérationnaliser le centre de recherche et de formation ;
- Action 2 : Elaborer une stratégie de financement de recherche et de formation

##### 4.1.4.2. Objectif stratégique 2 : Faire des Publications

###### ❖ **Résultat 1 : La documentation en médiation est disponible**

L'action nécessaire à la réalisation de cet effet sera principalement de contribuer à la publication d'articles et d'ouvrages issus de la recherche.

###### ❖ **Résultat 2 : Une bibliothèque de référence est constituée**

- Action 1 : Recueillir, sauvegarder et diffuser les informations et les données relatives à la médiation et aux institutions de médiation ;
- Action 2 : Instaurer un prix pour les meilleures publications relatives à la médiation en Afrique de l'Ouest ;
- Action 3 : Constituer une bibliothèque physique et virtuelle (en ligne).

#### **4.1.5. Axe stratégique 5 : renforcement du cadre institutionnel, organisationnel et Communication**

4.1.5.1. Objectif Stratégique 1 : renforcer le cadre institutionnel et organisationnel

##### **❖ Résultat 1 : Les capacités institutionnelles, humaines (renforcer l'effectif), matérielles et financières sont renforcées**

- Action 1 : Assurer le management de l'AMP-UEMOA ;
- Action 2 : Doter l'AMP-UEMOA d'un siège
- Action 3 : Recruter le personnel ;
- Action 4 : Renforcer les capacités du personnel ;
- Action 5 : Mobiliser les ressources financières ;
- Action 6 : Acquérir le matériel et les équipements.

##### **❖ Résultat 2 : AMP-UEMOA est devenue une institution de référence en matière de Médiation institutionnelle et sociopolitique dans l'espace**

- Action 1 : Participer aux règlements des différends ;
- Action 2 : Contribuer à l'adoption d'un Acte additionnel portant ancrage institutionnel de l'AMP-UEMOA ;
- Action 3 : Appuyer financièrement les activités des membres ;

##### **❖ Résultat 3 : Le pilotage du plan stratégique est effectif**

- Action 1 : Suivre la mise en œuvre du plan stratégique ;
- Action 2 : Evaluer la mise en œuvre du plan stratégique.

##### **❖ Résultat 4 : Les responsabilités des organes sont clairement définies et pleinement assumées**

L'action principale et majeure à planifier à ce niveau est d'élaborer un manuel de procédure administrative, financière, comptable et de gestion.

❖ **Résultat 5 : Le Secrétariat permanent est un milieu de travail dynamique et stimulant qui favorise l'expertise et la compétence**

- Action 1 : Améliorer les conditions de travail du personnel ;
- Action 2 : Améliorer la performance du personnel.

❖ **Résultat 6 : La culture de la gestion axée sur les résultats est mise en œuvre**

- Action 1 : Initier les membres et le personnel de l'AMP-UEMOA à la gestion axée sur les résultats ;
- Action 2 : Implémenter la gestion axée sur les résultats.

4.1.5.2. Objectif stratégique 2 : Communiquer

❖ **Résultat 1 : La crédibilité et la visibilité de l'AMP-UEMOA se sont accrues**

- Action 1 : Elaborer une stratégie et un plan de communication ;
- Action 2 : Mettre en œuvre la stratégie et le plan de communication ;
- Action 3 : Adopter des éléments d'identification additives (slogan, hymne).

❖ **Résultat 2 : Les actions de l'AMP-UEMOA sont davantage connues et appréciées des populations et des usagers**

- Action 1 : Constituer des réseaux régionaux de communicateurs sensibles à la médiation ;
- Action 2 : Organiser des activités de visibilité.

## **V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION**

### **3.1. Mécanisme de mise en œuvre**

La mise en œuvre du Plan Stratégique s'effectuera sous la contrainte des ressources financières et la capacité de l'organe d'exécution à porter les actions à réaliser.

### **3.2. Instruments de mise en œuvre**

Le plan de travail annuel, les rapports annuels, les rapports d'activités, les réunions de suivis et les comptes rendus de missions sont les principaux instruments de la mise en œuvre du Plan Stratégique.

### **3.3. Acteurs de mise en œuvre**

Ce sont notamment le Bureau, le Secrétariat Permanent et les Institutions membres.

### **3.4. Dispositif de suivi-évaluation**

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est prévu à la fois un mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

### **3.5. Ressources et plan de financement**

Le coût estimatif du Plan Stratégique est de douze milliards cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent mille (12 140 500 000) F CFA sur cinq (5) ans. Ce coût estimatif est décliné dans le tableau de programmation financière ci-après.

| Codes           | Programmation financière (en milliers de FCFA) |         |            |           |           |           |           |            | Ratio par axe |
|-----------------|------------------------------------------------|---------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|---------------|
|                 | 2025                                           |         | Total 2025 | 2026      | 2027      | 2028      | 2029      | Cout total |               |
|                 | S1                                             | S2      |            |           |           |           |           |            |               |
| Axe 1           | -                                              | -       | -          | 1 257 000 | 1 195 000 | 1 077 500 | 1 082 000 | 4 611 500  | 37,82%        |
| Axe 2           | -                                              | 117 000 | 117 000    | 1 549 000 | 629 500   | 529 000   | 446 500   | 3 271 000  | 26,82%        |
| Axe 3           | -                                              | -       | -          | 627 500   | 784 500   | 672 500   | 716 500   | 2 801 000  | 22,97%        |
| Axe 4           | -                                              | -       | -          | 15 000    | 44 000    | 155 000   | 70 000    | 284 000    | 2,33%         |
| Axe 5           | 1 500                                          | 69 500  | 71 000     | 280 000   | 241 000   | 252 000   | 383 000   | 1 227 000  | 10,06%        |
| Total général   | 1 500                                          | 186 500 | 188 000    | 3 728 500 | 2 894 000 | 2 686 000 | 2 698 000 | 12 194 500 | 100%          |
| Ratio par année | 0,01%                                          | 1,53%   | 1,54%      | 30,58%    | 23,73%    | 22,03%    | 22,12%    | 100%       |               |

Les sources de financement de la stratégie proviennent des cotisations des membres du réseau des médiateurs, des contributions exceptionnelles des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'UEMOA, ainsi que de la subvention de la Commission de l'UEMOA. Une mobilisation et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ayant des convergences de vision et d'actions avec l'AMP-UEMOA s'avère nécessaire pour l'opérationnalisation de ce Plan Stratégique.